2026/028

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 septembre 2026
Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 05 OCT. 2026

Nombre de conseillers :
- **En exercice :19**
- **Présents : 18**
- **Votants : 19**
- **Pouvoir : 1**

Point 3 – Fixation du prix du loyer des terrains agricoles 2026-2027 – revalorisation annuelle

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le calcul des valeurs locatives des baux de ferme en cours pour 2026/2027.

L'indice applicable aux fermages payables à compter du 1er octobre 2026 est fixé par l'arrêté ministériel du 11 août 2026. Il est de 127,04 (base 100 pour 2009-2010) soit une augmentation de + 3,23 % par rapport à l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'appliquer la variation de l'indice des fermages de + 3,23 % et fixe le prix de la location des terrains communaux pour 2026/2027 à :
 - pour les Lorriots : 60,22 €/ha
 - pour les extérieurs : 90,38 €/ha

Lorry-lès-Metz, le 29 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

Philippe GLESER

La secrétaire de séance

Sandra GETTO